



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

États financiers (non vérifiés) 2022–2023

N° de cat. : PS76-2F-PDF

ISSN : 2818-016X

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC
C.P. 1722, succ. B
Ottawa (Ontario) K1P 0B3
Télécopieur : 613-952-8045 (Ottawa)
Courriel : publications@crcc-ccetp.gc.ca

publique, 2023

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité

Ce document est offert en médias substitués sur demande.

Also available in English.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Énoncé de la responsabilité de la direction (non audité)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCETP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la CCETP concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CCETP sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Les états financiers de la CCETP n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Micheline Lahaie

Présidente
Ottawa, Canada
Date :

Roxane Bériault, CPA, CMA

Dirigeante principale des finances

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)

	2023	2022
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	922 092 \$	564 785 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	695 492	751 822
Avantages sociaux futurs (note 5)	239 197	248 038
Total des passifs	1 856 781	1 564 645
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	835 292	547 031
Débiteurs et avances (note 6)	277 606	230 378
Total des actifs financiers	1 112 898	777 409
Dette nette ministérielle	743 883	787 237
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	95 709	136 567
Total des actifs non financiers	95 709	136 567
Situation financière nette ministérielle	(648 174) \$	(650 670) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Micheline Lahaie

Présidente

Ottawa, Canada

Date :

Roxane Bériault, CPA, CMA

Dirigeante principale des finances

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2023 Résultats prévus	2023 Réel	2022 Réel
Charges			
Examen indépendant de la GRC	8 002 300 \$	9 169 186 \$	7 332 037 \$
Services internes	3 799 102	4 766 587	4 516 702
Total des charges	11 801 402	13 935 773	11 848 739
Revenus			
Revenus divers	0	0	5
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	0	(5)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 801 402	13 935 773	11 848 739
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		12 136 508	10 361 770
Variations des montants à recevoir du Trésor		288 261	125 390
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		1 513 500	1 452 579
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(2 496)	(91 100)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(650 670)	(741 670)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(648 174) \$	(650 670) \$

Information sectorielle ([note 9](#))

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2023	2022
	Réal	Réal
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(2 496) \$	(91 000) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions des immobilisations corporelles	0	111 938
Amortissement des immobilisations corporelles	(40 858)	(26 866)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(40 858)	85 072
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(43 354)	(5 928)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	787 237	793 165
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	743 883 \$	787 237 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	13 935 773 \$	11 848 739 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(40 858)	(26 866)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 513 500)	(1 452 579)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	47 229	43 566
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(357 307)	(114 624)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	56 330	(69 593)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	8 841	21 189
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	12 136 508	10 249 832
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	0	111 938
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	0	111 938
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	12 136 508 \$	10 361 770 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) est un organisme fédéral qui rend compte au Parlement et qui reçoit et examine les plaintes du public au sujet de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de toute fonction accomplie aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (Loi sur la GRC)*. La CCETP est entièrement indépendante de la GRC. Le mandat de la CCETP, défini dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*, se résume comme suit :

- Recevoir les plaintes du public concernant la conduite de membres de la GRC;
- Procéder à un examen lorsque les plaignants sont insatisfaits du règlement de leurs plaintes par la GRC;
- Convoquer des audiences et mener des enquêtes;
- Énoncer des conclusions et formuler des recommandations.

La CCETP compte deux responsabilités essentielles : l'examen indépendant de la GRC et les services internes. Les services internes sont des groupes d'activités qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion des acquisitions, services de gestion de l'information et de la technologie de l'information et autres services administratifs.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(a) Autorisations parlementaires

La CCETP est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la CCETP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2022-2023. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle, parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2022-2023.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CCETP fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCETP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CCETP sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CCETP et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CCETP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les faits qui ont généré les revenus surviennent. Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs de la CCETP. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas autorité pour disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charge au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) *Prestations de retraite* : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations de la CCETP au régime sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCETP découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la CCETP n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

(ii) *Indemnités de départ* : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés admissibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Sommaires des principales conventions comptables (suite)

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, comme il est décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*, les œuvres d'art, les collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition et les actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation futures des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique et la conjoncture économique générale et rendent compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice lors duquel ils sont connus.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

2. Sommaires des principales conventions comptables (suite)

(j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

3. Autorisations parlementaires

La CCETP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés :	2023	2022
		(en dollars)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	13 935 773 \$	11 848 739 \$
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(40 858)	(26 866)
Ajustement aux dépenses de l'exercice précédent	12 732	71 976
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 513 500)	(1 452 579)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	56 330	(69 593)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	8 841	21 189
Remboursements de charges des exercices antérieurs	3 824	18 521
Dépense pour mauvaises créances	0	(4 950)
	(1 472 631)	(1 442 302)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	0	111 938
Augmentation des autres prêts et avances aux employés	16 520	12 260
	16 520	124 198
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 479 662	10 530 635
(b) Autorisations fournies et utilisées :	2023	2022
		(en dollars)
Crédit 1 – dépenses du programme	11 782 608	10 564 150
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	1 286 836	1 135 212
	13 069 444	10 702 045
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(589 782)	(171 410)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 479 662 \$	10 530 635 \$

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la CCETP :

	2023	2022
		(en dollars)
Créditeurs – autres ministères et organismes	200 660 \$	141 920 \$
Créditeurs – parties externes	335 697	130 194
Total des crédoiteurs	536 357	272 113
Charges à payer	385 735	292 671
Total des crédoiteurs et des charges à payer	922,092 \$	564 785 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CCETP participent au Régime de retraite de la fonction publique (Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la CCETP versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2022-2023 s'élève à 840 690 \$ (766 949 \$ en 2021-2022). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1,02 fois (1,01 fois pour 2021-2022) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2021-2022) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CCETP relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondeur du Régime.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2023, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2023	2022
		(en dollars)
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	248 038 \$	269 227 \$
Charge pour l'exercice	(9237)	(86 690)
Prestations versées pendant l'exercice	396	65 501
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	239 197 \$	248 038 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la CCETP :

	2023	2022
		(en dollars)
Débiteurs – autres ministères et organismes	118 840 \$	73 054 \$
Débiteurs – parties externes	143 566	147 074
Avances aux employés	15 200	10 250
Total débiteurs	277,606 \$	230 378 \$

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

6. Débiteurs et avances (suite)

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

	2023	2022
	(en dollars)	
Débiteurs de parties externes		
Non en souffrance	142 910 \$	146 476 \$
Nombre de jours de retard :		
1 à 30	0	0
31 à 60	0	0
61 à 90	0	0
91 à 365	0	0
Plus de 365	598	598
Total partiel	143 508	147 074
Moins : Provision pour moins-value	0	0
Total	143 508 \$	147 074 \$

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit : Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La CCETP n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Catégories d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 à 7 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue
Biens en construction	lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

(en dollars)										
Catégories d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2023	2022
Matériel informatique	513 540 \$		0	513 540	376 973	40 858	0	417 831	95 709	136 567\$
Logiciels informatiques	15 569	0	0	15 569	15 569	0	0	15 569	0	0
Autres équipements incluant le mobilier	181 061	0	0	181 061	181 061	0	0	181 061	0	0
Améliorations locatives	813 110	0	0	813 110	813 110	0	0	813 110	0	0
Total	1 523 280 \$	0	0	1 523 280	1 386 713	40 858	0	1 427 571	95 709	136 567\$

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CCETP est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes. La CCETP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la CCETP a conclu une entente avec Sécurité publique Canada concernant la prestation de services relatifs aux finances, aux ressources humaines et à la sécurité. Au cours de l'exercice, la CCETP a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCETP a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2023	2022
		(en dollars)
Installations	728 587 \$	707 064
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	784 913	745 515
Total	1 513 500 \$	1 452 579 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

<i>(b) Autres transactions entre apparentés</i>	2023	2022
		(en dollars)
Débiteurs – autres ministères et organismes	118 840 \$	128 487 \$
Créditeurs – autres ministères et organismes	200 660	34 770
Charges – autres ministères et organismes	206 153 \$	220 074 \$

Les charges et les revenus inscrits dans la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle de la CCETP. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Charges	2023		2022 (en dollars)	
	Examen indépendant de la GRC	Services internes	Total	Total
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	8 072 310 \$	2,849,913	10,922,223	9 973 760 \$
Services professionnels et spécialisés	263 719	477 225	740 944	472 957
Installations	540 727	202 764	743 491	712 267
Location	43 345	220 822	264 167	214 145
Information	28 328	4 869	33 197	24 875
Communication	5 382	48 461	53 843	37 171
Services publics, fournitures et approvisionnements	42 177	18 339	60 516	79 442
Équipement	10 561	619 384	629 945	51 759
Amortissement	0	40 858	40 858	26 866
Réparation et entretien	0	4,271	4 271	2016
Voyages et réinstallations	93 871	2 599	96 470	35 643
Dépense pour mauvaises créances	0	0	0	4 950
Autres	68 766	277 082	345 848	212 888
Total des charges	9 169 186	4 766 587	13 935 773	11 848 739
Revenus				
Revenus divers	0	0		5
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	0		(5)
Total des revenus	0	0		0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	9 169 186 \$	4 766 587	13 935 773	11 848 739 \$